AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-66 499487

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème Supplément au Bulletin N° 67 d'Avril 1966

27 Avril 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (zones contaminées de Savoie, Grésivaudan, Bugey, Cévennes) - Un traitement de barrage devra être effectué entre la 2ème et la 4ème feuille sur les parcelles voisines de vignes abandonnées.

MILDIOU - Un premier traitement ne s'impose, dès réception, que dans les régions basses de la Drôme et de l'Ardèche (au-dessous de 200m. d'altitude) fortement touchées par les orages du 19 au 20 avril.

ROUGEOT pathologique(Brenner) - Sur les vignes les plus fortement atteintes les années précédentes, dans le Revermont, le Beaujolais et le Roannais, appliquer un traitement cuprique dès l'apparition de la 4ème feuille.

INFORMATIONS

OIDIUM - Cette maladie s'est déjà déclarée très précocement dans certaines régions. Sur cépages sensibles appliquer un premier traitement d'assurance dès la première période tiède et calme.

ARAIGNEES ROUGES - Surveiller l'apparition des premiers acariens. En raison de l'échelonnement dans l'éclosion des oeufs d'hiver, il y a lieu d'attendre au moins une semaine (ou plus en période froide) après cette apparition pour effectuer utilement un premier traitement.

PYRALE - Cette chenille étend maintenant ses dégâts à la plus grande partie du Beaujolais. Cette année, le traitement nécessaire devra être effectué avant le 5 mai, du moins si les températures sont restées assez élevées dans les derniers jours d'avril. Dans le cas contraire, attendre un avis ultérieur.
Produits à utiliser: D.D.T. ou Carbaryl (à doses fortes); Parathions, par températures élevées.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES (pommier et poirier)

ZONE A (voir bulletin du 15 avril) - Effectuer un traitement dès réception

ZONES B & C - Si le traitement précédent a été appliqué avant le 20 avril, le renouveler dès réception

- Si un traitement a été appliqué depuis le 20 avril, le renouveler au plus tard 12 jours après la précédente application, ou le cas échéant, dès après la première forte pluie intervenant entre temps. De toutes façons la couverture fongicide devra être assurée au maximum et de façon continue entre le 5 et le 18 mai, en raison de l'apparition probable de taches primaires nombreuses entre ces dates, alors que des contaminations primaires abondantes pourront encore se produire.

PETITE MINEUSE (Anarsia) - Sur pêchers et abricotiers en pépinières - Dans les seules pépinières de la zone Drôme-Ardèche, un premier traitement devra être appliqué avant le 3 mai.

P440

On utilisera un des produits conseillés contre la tordeuse orientale du pêcher.

HOPLOCAMPE DES POMMES - Nous rappelons que le traitement doit être placé pendant la chute des pétales.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Cette maladie reste très active et la protection doit rester continue. Nous rappelons que les temps chauds et calmes sont particulièrement favorables à son développement.

ANTHRACNOSE ET PHYTOPTE DU CERISIER - Un traitement mixte devra être effectué dans la première décade de mai contre l'anthracnose dont les contaminations primaires se situent généralement à partir du début de mai et contre le phytopte, acarien dont la présence a déjà été constatée sur les feuilles de nombreuses plantations.

On utilisera d'une part un soufre micronisé mouillable (contre le phytopte) à 400gr/hl de matière active, d'autre part un fongicide de synthèse (contre l'anthracnose): doguadine, manèbe, dichlone, oxyquinoléate de cuivre, phaltane, captane ou thirame.

PUCERONS - Parmi les espèces de pucerons qui sont apparus en grand nombre depuis plusieurs semaines il convient actuellement de surveiller particulièrement le puceron cendré du poirier (dentatus) et de traiter dès que sa présence est constatée et si possible avant l'enroulement des feuilles.

AUTRES PARASITES A SURVEILLER - Araignées rouges et jaunes, tordeuses diverses, notamment sur poirettes, chenilles défeuillantes et péritèles.

DEGATS DU GEL SUR FEUILLES D'ABRICOTIER - Actuellement on observe à la face inférieure des feuilles d'abricotier et dans une moindre mesure, de cerisier, des taches en damier blanchâtres ou argentées, souvent situées de part et d'autre des nervures, ainsi que des bandes du même aspect le long de la nervure principale.

Il ne s'agit ni d'un acarien, ni d'une maladie, mais des effets des gelées assez fortes des 26 et 31 mars survenues à un stade déjà avancé de la végétation.

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

DIDYMELLA & ANTHRACNOSE DU FRAMBOISIER - Le premier traitement devra être étendu dès réception à toutes les régions de la Circonscription. Il devra être renouvelé dès réception dans le cas où il aurait été appliqué avant le 20 avril.

BOTRYTIS SUR FRAISIER - On pourra limiter les infections ultérieures de cette pourriture du fruit par un traitement (TMTD, captane ou phaltane) appliqué pendant la floraison.

SEPTORIOSE DU CELERI - Il y aura intérêt à protéger les plançons par un traitement effectué dès que possible. On utilisera un des produits suivants: Sels cupriques 250gr/hl de cuivre métal; Oxyquinoléate de cuivre 50gr m.a./hl; Mancozèbe 160gr m.a./hl; Doguadine 90gr m.a./hl; Difolatan 200gr m.a./hl; Thirame 225gr m.a./hl; Dichlone 50gr m.a./hl; Méthylzinèbe 140gr m.a./hl; Manèbe 160gr m.a./hl; Cuprobame 250gr m.a./hl; etc...

Les formulations organo-cupriques peuvent également être utilisées.

MOUCHE DE L'ASPERGE - Sur les aspergeraies non encore en production, effectuer les traitements nécessaires: 1° à la sortie des turions, 2° lorsque la tige a 30 à 35cm, 3° à son épanouissement, (voir liste des produits conseillés).

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX